

Lille, le 21 juin 2017

Communiqué de presse

EPISODE DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE DANS LA REGION HAUTS-DE-FRANCE : LEVEE DES MESURES DE REDUCTION OBLIGATOIRE DE LA VITESSE

En lien avec l'évolution des conditions météorologiques, Atmo Hauts-de-France, association agréée de surveillance de la qualité de l'air, a annoncé, ce mercredi midi, la fin de l'épisode de pollution touchant les départements de la région Hauts-de-France dû au fort ensoleillement, aux températures élevées et à une faible dispersion.

Au vu des conditions météorologiques (conditions anticycloniques, vent faible) et des modèles de prévision de la qualité de l'air, les concentrations d'ozone sont de nouveau élevées ce mercredi après-midi. L'arrivée de vents plus soutenus prévue jeudi en milieu de journée devrait maintenir les concentrations sous le seuil de 180 µg/m³. Le dépassement du niveau d'alerte sur persistance pour les particules prévu mardi 20 juin, pour mardi et mercredi, n'a pas été confirmé mais les concentrations journalières ont néanmoins atteint hier 45 µg/m³ (pour un seuil de 50 µg/m³ sur 2 jours consécutifs).

Les mesures prises par le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord visant à réduire les émissions de polluants seront donc levées ce mercredi à 22h.

La préfecture rappelle qu'il est souhaitable d'utiliser le covoiturage et les transports en commun, et de favoriser les modes de déplacement doux.

La préfecture invite les usagers de la route à commander leur certificat qualité de l'air « Crit'Air » (ou « pastilles de couleur ») classant les véhicules motorisés (véhicules particuliers, utilitaires légers, poids lourds, bus, cars, autocars et deux-roues motorisés) en 6 catégories selon leur motorisation et leur date de première immatriculation. Elaboré par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer en collaboration avec le ministère de l'Intérieur, ce dispositif constitue un des éléments de mise en œuvre des mesures de lutte contre la pollution en donnant des avantages de circulation aux véhicules les moins polluants et en limitant l'utilisation des voitures les plus polluantes lors des pics de pollution afin de réduire au maximum les émissions.

Dans le Nord, ce sont près de 200 000 véhicules qui sont d'ores et déjà équipés de la vignette "Crit'Air" et dans la région 450 000.

Les prévisions sur l'évolution de la qualité de l'air sont disponibles sur le site internet de l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air (Atmo) www.atmo-hdf.fr.